



## Modification des critères d'un pse

Par **fifl**, le **13/07/2013** à **10:53**

bonjour

Une amie proche est victime d'un pse.

Elle a reçu un premier courrier recommandé lui indiquant sa nouvelle affectation soit un reclassement du secteur nord vers la région parisienne.

Hier un nouveau coup de fil de sa direction avec un courrier à suivre lui indiquant qu'une erreur de calcul d'attribution avait été faite et que par conséquent il n'y avait plus de secteur disponible pour elle. Voici l'explication

Un des critères : les qualités professionnelles a été apprécié sur la base des évaluations 2010/2011/2012 au lieu des années 2009/2010/2011.

Afin d'être conforme au projet présenté au Comité d'Entreprise, ce critère d'ordre a dû être rectifié.

Cette rectification a un impact sur la situation de certains collaborateurs.

Tous les collaborateurs concernés par cette rectification ont été contactés ce jour par leurs managers. Un nouveau courrier leur précisant leur nouvelle situation, sera adressé à chacun d'entre eux, la semaine prochaine.

pensez vous qu'il y a matière pour contester le plan qu'elle solution avons nous. Sachant que la situation est très dure à vivre

Dans l'attente de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/07/2013** à **15:28**

Bonjour,

Il me semble difficile sur ces simples éléments de pouvoir envisager de contester le PSE, je conseillerais à la salariée de se rapprocher des Représentants du Personnel...